

Le 14 septembre 2023

Le très honorable Justin Trudeau
Premier Ministre du Canada
Bureau du Premier Ministre
80 rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Par courriel à : justin.trudeau@parl.gc.ca

Monsieur le Premier Ministre,

J'écris cette lettre ouverte en tant qu'administrateur de la Commission d'enquête nationale citoyenne. Cette organisation, fondée et financée par des citoyens canadiens, a recueilli cette année nombre de témoignages à travers le pays quant à la réponse du Canada face au SARS-CoV-2. L'un des nombreux enjeux entendus et analysés par les commissaires concerne le processus d'approbation des produits injectables par Santé Canada, ministère assurant la réglementation des produits pharmaceutiques.

Contrairement à ce qu'on a laissé croire à la grande majorité des Canadiens, Santé Canada n'a jamais statué que ces produits injectables étaient sécuritaires. En regard de processus pourtant obligatoires pour l'approbation de produits pharmaceutiques au pays, il est indéniable que ni la sécurité ni l'efficacité n'ont été effectivement déterminés. Pire encore, le site Web de Santé Canada affirme toujours aux Canadiens que ces produits injectables sont « prouvés sûrs, efficaces et de grande qualité » alors qu'aucune preuve en ce sens n'a jamais été obtenue. L'analyse des commissaires concernant cet enjeu se retrouve dans l'extrait de leur rapport ci-joint.

Les citoyens se sont appuyés sur les affirmations de Santé Canada en matière d'innocuité et d'efficacité de ces produits injectables, alors que ces deux paramètres n'ont pourtant jamais été démontrés. D'aucuns pourraient conclure que ces représentations tendancieuses concernant l'innocuité ont été faites de manière intentionnelle, affirmées malgré l'absence de preuve, dans le but d'influencer le choix des Canadiens. De plus, certains pourraient considérer ces agissements potentiellement incriminants envers la Couronne fédérale ainsi qu'envers plusieurs représentants officiels, tant au niveau civil qu'au niveau criminel. Ces affirmations tendancieuses par Santé Canada auront même influencé de façon inexcusable nos cours de justice, une situation à laquelle devrait remédier votre ministre de la Justice.

Il apparaît évident qu'un tel argument fallacieux – « prouvé sécuritaire » alors qu'il n'en est rien – utilisé dans le cadre du consentement éclairé concernant les injections, pourrait entraîner de graves conséquences légales.

L'urgence de proposer aux Canadiens de nouveaux produits injectables insuffisamment testés n'est certainement plus d'actualité, étant donné la diminution de la virulence ainsi que l'immunité acquise dans la population. On constate en effet que la réglementation à jour concernant l'autorisation de produits injectables n'invoque plus d'urgence. Alors que votre gouvernement s'affaire à promouvoir des injections de rappel pour les prochains mois, l'urgence est plutôt de dévoiler la vérité à la population canadienne et d'établir des mesures correctives.

Les deux recommandations les plus urgentes émises par les commissaires sont de réinstaurer les processus rigoureux d'évaluation d'innocuité des produits injectables et de retirer ceux-ci du marché jusqu'à ce que ceci soit fait :

1. Les révisions récemment apportées au *Règlement sur les aliments et drogues* concernant l'autorisation des vaccins contre la COVID-19 doivent être annulées, car elles exemptent de façon permanente les vaccins contre la COVID-19 de l'obligation de prouver objectivement leur sécurité ou leur efficacité comme l'exige le *Règlement sur les aliments et drogues*.
2. L'utilisation actuelle des vaccins contre la COVID-19 au Canada qui ont été autorisés en vertu des dispositions révisées de l'Arrêté d'urgence et du *Règlement sur les aliments et drogues* récemment révisé doit être arrêtée immédiatement.

La session parlementaire qui s'entame vous offre la possibilité d'être intègre envers la population canadienne. Il est temps de révéler que Santé Canada n'a jamais prouvé que les produits injectables étaient sûrs et efficaces. Il est aussi impératif de les retirer du marché jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement étudiés selon les processus objectifs éprouvés.

Votre dévoué,

Ches Crosbie

Ches Crosbie, c. r.
Administrateur de la Commission d'enquête nationale citoyenne
commission@nationalcitizensinquiry.ca

P. j.